



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2015

PROCES-VERBAL

Étaient présents :

Françoise GUILLOTIN, Didier GUILLAUD, Caroline TOUTAIN, Bernard GIRARD, Valérie AUVRAY, Joël COULOMBEL, Gilbert MEYER, Magali ADAM, Abdoulaye SALL, Adjoint, Annick LAÏCHOUR, Sylvia CALMES, Sandra HANCHARD, Kamel LAHSINAT, Agnès LANNES, Robert DUGARD, Joëlle DOUBET, Béatrice LEFEL, Isabelle TEURQUETY, Frédéric MAILLET, David CAMPERVEUX, Pierre WEINMANN, Clément DOLPHENS, Micheline CARRÉ, Isabelle GILBERT, Jean-Christophe PERRIN, Nicolas GOURY, Gwenaëlle LELARGUE, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés (avec pouvoir) :

Djoudé MERABET, Thomas CAILLOT, Claire YOUINOU, Annie DUHAMEL, Mehdi KAÏM.

Était absent :

Armand GEOFFROY.



Madame GUILLOTIN informe le Conseil Municipal que Monsieur le Maire étant absent momentanément, pour des raisons familiales, l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique à la Présidence de cette assemblée.

Cet article dispose qu' « en cas d'absence..., le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations ...».

C'est donc dans ce cadre, et en sa qualité de première adjointe, que Madame Françoise GUILLOTIN prend la présidence de la présente séance du Conseil Municipal.

Madame GUILLOTIN, au nom de l'équipe municipale que Monsieur Djoudé MERABET a le plaisir de conduire depuis le début de ce mandat, lui présente ses sincères condoléances, ainsi qu'à toute sa famille. Ils sont actuellement dans la peine, la douleur d'avoir perdu un être proche, jeune et très investi dans la commune. Nous leur adressons tout notre soutien.

□□□

1A – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier en date du 17 MARS 2015, Monsieur Nicolas BAY a présenté sa démission de son mandat de Conseiller Municipal d'Elbeuf, au motif des dispositions légales limitant le cumul des mandats électifs.

Conformément à l'article L 270 du Code Électoral, la succession de Monsieur BAY est assurée par Monsieur Armand GEOFFROY, candidat inscrit immédiatement après le dernier élu de la liste « Elbeuf Bleu Marine ».

Il convient donc d'installer aujourd'hui officiellement dans les fonctions de Conseiller Municipal, Monsieur Armand GEOFFROY.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Armand GEOFFROY dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Madame GUILLOTIN regrette l'absence de Monsieur GEOFFROY, qui a été convoqué dans les formes réglementaires à la présente séance.

Madame GILBERT prie l'assistance d'excuser l'absence de Monsieur GEOFFROY.

□□□

1B – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2015

Le procès verbal de la séance du 19 février 2015 est adopté à l'unanimité.

□□□

2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Didier GUILLAUD est désigné en qualité de Secrétaire de Séance, à l'unanimité.

□□□

3) COMMUNICATIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITE

La SIDI-BRAHIM de Seine-Maritime, section du Pays d'Elbeuf sur Seine, remercie la Municipalité pour la mise à disposition de la salle des Arcades à l'occasion de son Assemblée Générale qui s'est tenue le 8 février 2015.

L'Office des Personnes Aidées d'Elbeuf et la Région remercie la Municipalité pour la mise à disposition de la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, à l'occasion de la réunion d'information destinée aux salariés de l'OPAER, qui s'est tenue le 26 février 2015.



4) COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Madame GUILLOTIN rend compte des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée le 28 mars 2014 :

✓ **CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DU GYMNASSE DU COLLEGE NELSON MANDELA ENTRE LA VILLE, LE COLLEGE NELSON MANDELA ET LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME**

Est acceptée la convention tripartite d'utilisation du gymnase du collège Nelson Mandela par des associations locales, notamment des clubs sportifs, pour l'année scolaire 2014 / 2015.

✓ **VILLE c/ M. ET MME GUILLAUME FORTIER – REQUETE PRESENTEE PAR M. ET MME GUILLAUME FORTIER SUITE A LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE – ZAC MARIGNAN – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Est désignée Maître Sandrine GILLET, Avocat auprès du Cabinet EMO HEBERT & ASSOCIES – 41 rue Raymond Aron – Parc de la Vatine – 76136 Mont Saint Aignan, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire VILLE c/ M. et Mme Guillaume FORTIER devant le Tribunal Administratif de Rouen.

✓ **VILLE c/ SUCCESSION VACANTE DE FEU MONSIEUR ANDRE BENARD – REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN CURATEUR – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Est désigné Maître Arnaud de SAINT REMY, Avocat auprès du Cabinet EMO HEBERT & ASSOCIES – 41 rue Raymond Aron – Parc de la Vatine – 76136 Mont Saint Aignan, pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire VILLE c/ la succession vacante de Feu Monsieur André BENARD devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse.

✓ **REVISIONS DE LOYERS**

Le loyer mensuel du logement sis 42 rue Poussin, consenti au profit de Madame Christine BOUGHNIMI est modifié à compter du 9 janvier 2015.

Le nouveau loyer mensuel s'élève à 348,66 € H.T. (ancien loyer 347,38 € H.T.).

Le loyer mensuel du logement sis 22 rue de Rouen, consenti au profit de Monsieur Vincent BEAUMES et Madame Catherine GUEGAN est modifié à compter du 1^{er} février 2015.

Le nouveau loyer mensuel s'élève à 294,27 € H.T. (ancien loyer 293,19 € H.T.).

✓ TARIFS MUNICIPAUX 2015 – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE FRANKLIN

La participation forfaitaire aux frais de fonctionnement pour la mise à disposition de la salle polyvalente Franklin, est fixée comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

MANIFESTATIONS A CARACTERE COMMERCIAL

➤ Salle entière (450 pers. assises, 630 pers. debout)	
1 ^{er} jour	794 €
2 ^{ème} jour	625 €
3 ^{ème} jour	518 €
➤ <i>Demi-salle</i>	
1 ^{er} jour	585 €
2 ^{ème} jour	440 €
3 ^{ème} jour	367 €

CEREMONIES FAMILIALES ET PRIVEES (pas au-delà de 22h00)

RESIDENTS EXTERIEURS A ELBEUF SUR SEINE

➤ Salle entière	
La journée	519 €
Week end	769 €
➤ <i>Demi-salle</i>	
La journée	352 €
Week end	519 €

RESIDENTS ELBEUF SUR SEINE

➤ Salle entière	
La journée	417 €
Week end	613 €
➤ <i>Demi-salle</i>	
La journée	282 €
Week end	417 €

MANIFESTATIONS A CARACTERE SOCIAL

➤ Salle entière	
1 ^{er} jour	251,25 €
2 ^{ème} jour	221,10 €
3 ^{ème} jour	191 €
➤ Demi salle	126€

TARIFICATIONS ANNEXES

➤	<u>Sonorisation</u>	
	La journée	80,50 €
➤	<u>Nettoyage</u>	
◆	Bar – Toiletttes-Salle	121 €
◆	Bar – Toiletttes – Salle - Cuisine	161 €
◆	Cuisine	66,50 €

En cas de perte des clefs confiées une facturation forfaitaire de **100 €** sera effectuée.

✓ TARIFS MUNICIPAUX 2015 – MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES

La participation forfaitaire aux frais de fonctionnement pour la mise à disposition des Salles Municipales, est fixée comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Salle des Fêtes :

	352,75 € - 1 ^{er} jour
	167,85 € - 2 ^{ème} jour
	104,50 € - chacun des jours suivants

- Salle des Débats :
(capacité 40 personnes maxi) 89,45 €/jour
- Salle des Arcades :
(capacité 80 personnes maxi) 48,25 €/jour

- Salle de réunion Rez de chaussée de la Maison des Associations :
(capacité 100 personnes maxi) 148,75 € - 1^{er} jour
104,50 € - chacun des jours suivants

- Salle de réunion 2^{ème} étage de la Maison des Associations :
(capacité 20 personnes) 89,45 €/jour

L'utilisation en demi-journée sera facturée sur la base du tarif divisé par deux.

La participation forfaitaire aux frais de fonctionnement pour la mise à disposition de la maison du Bosc, située Rue du Château, est fixée comme suit, pour l'année 2015 :

- La Maison du Bosc (50 personnes assises)

En semaine :	
Particuliers et associations elbeuviens.....	58,00 € par jour
Particuliers extérieurs	150,00 € par jour
Associations extérieures.....	400,00 € par jour
Le week-end :	
Particuliers et associations elbeuviens	100,00 €
Particuliers extérieurs.....	500,00 €
Associations extérieures	500,00 €

La participation forfaitaire aux frais de fonctionnement pour la mise à disposition de la Salle Municipale du Buquet, située Avenue du Charrier, est fixée comme suit, pour l'année 2015 :

▪ Salle Municipale du Buquet (30 personnes assises)

En semaine :

Particuliers et associations elbeuviens.....	58,00 € par jour
Particuliers extérieurs	150,00 € par jour
Associations extérieures.....	200,00 € par jour

La participation forfaitaire aux frais de fonctionnement pour la mise à disposition de la Salle Municipale du La Rigole, située Esplanade des Droits de l'Enfant, est fixée comme suit, pour l'année 2015 :

▪ Salle La Rigole (116 personnes)

En semaine :

Particuliers et associations elbeuviens.....	60,00 €/jour
Particuliers extérieurs	100,00 €/jour
Associations extérieures.....	430,00 €/jour

Le week-end :

Particuliers et associations elbeuviens	110,00 €
Particuliers extérieurs.....	800,00 €
Associations extérieures	750,00 €

La participation forfaitaire aux frais de fonctionnement pour la mise à disposition de l'Espace de Tisseurs Elbeuviens, située Rue Poussin, est fixée comme suit, pour l'année 2015 :

▪ Espace des Tisseurs Elbeuviens

<u>Salle des Ourdisseuses (50 personnes) :</u>	100 €/jour
	50 € la demi-journée

<u>Salle des Décatisseurs (50 personnes)</u>	100 €/jour
	50 € la demi-journée

<u>Salle des Rattaqueux (30 personnes)</u>	50 €/jour
	25 €/demi-journée

<u>Salle des Cardeuses (30 personnes)</u>	50 €/jour
	25 €/demi-journée

Un forfait ménage de 130 € pourra être facturé pour l'ensemble des salles qui seraient restituées en mauvais état.

Un forfait de 100 € pourra être facturé en cas de perte de clés.

5 – RAPPORT D'ACTIVITE – CREA – ANNÉE 2013

Madame GUILLOTIN présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la CREA pour l'année 2013.

Rapport

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

□□□

6 – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – PROGRAMMATION 2015 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame GUILLOTIN présente au Conseil Municipal le programme du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2015, et propose de solliciter de l'Etat l'attribution des subventions correspondantes.

Rapport

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

7 – PLAN DE DESHERBAGE – ADOPTION DU ZERO PHYTO

Monsieur MEYER propose au Conseil Municipal d'adopter le « zéro phyto » pour le désherbage et l'entretien des espaces communaux de la Ville.

Rapport

Madame GUILLOTIN souligne le fort investissement de la Municipalité dans ce domaine, et l'effort engagé dès maintenant pour améliorer nos pratiques, anticipant ainsi l'obligation qui sera faite aux collectivités en 2020.

Le rapport de Monsieur MEYER, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**8 – DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DE LA POPULATION –
INSTALLATION D'UNE SIRENE D'ALERTE A L'HOTEL DE VILLE – CONVENTION AVEC L'ETAT –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur MEYER présente au Conseil Municipal la convention à intervenir entre l'État et la Ville, prévoyant l'installation d'une sirène sur l'Hôtel de Ville dans le cadre du déploiement du système d'alerte et d'information de la population.

Rapport

Le rapport de Monsieur MEYER, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

9 – SEINE D'ÉTÉ 2015 – CONVENTION DE MECENAT

Madame ADAM propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions auprès d'entreprises dans le cadre de la manifestation « Seine d'Été 2015 », et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mécénat correspondantes à venir.

Rapport

Madame GUILLOTIN se félicite de ces dispositions qui insuffleront un nouvel élan à la manifestation.

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**10 – SEINE D'ÉTÉ 2015 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'AFPA –
SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Madame ADAM présente au Conseil Municipal une convention avec l'AFPA Rouen - le Madrillet dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Seine d'Été 2015 ».

Rapport

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

11 – SALON D'AUTOMNE 2015 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

Madame AUVRAY propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime une subvention pour la manifestation « Salon d'Automne 2015 ».

Rapport

Le rapport de Madame AUVRAY, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

12 – COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES – VALIDATION DU RAPPORT 2014

Monsieur SALL propose au Conseil Municipal de valider le rapport 2014 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Rapport

Madame GUILLOTIN souligne que ce document témoigne du travail accompli depuis plusieurs années, dans le domaine de l'accessibilité, avec une reconnaissance particulière pour les actions menées en 2014.

Le rapport de Monsieur SALL, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

13 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CREATION D'UN TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TERRASSE SUR PLACE DE STATIONNEMENT

Monsieur GUILLAUD propose au Conseil Municipal la création d'une redevance d'occupation du Domaine Public dans le cadre de terrasses installées sur des places de stationnement.

Rapport

Madame GUILLOTIN précise que les services ont rencontré les commerçants pour leur présenter ce projet et que cinq demandes ont déjà été enregistrées.

Le rapport de Monsieur GUILLAUD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

14 – PERSONNEL MUNICIPAL – CREATION DE POSTE

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal de créer un poste à temps plein au tableau des effectifs de la ville sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Rapport

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

15 – PERSONNEL MUNICIPAL – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat d'un adjoint technique affecté au service Patrimoine.

Rapport

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

16 – PERSONNEL MUNICIPAL – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS ET FIXATION DE LA REMUNERATION ET DU REGIME INDEMNITAIRE

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux agents affectés au service Restauration et Hygiène Scolaire, et à signer les contrats correspondants.

Rapport

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h15.

Le Secrétaire de séance,



Didier GUILLAUD.

